SwissLife
Banque Privée



Objectif Octobre 2016

- **Titre de créance de droit français présentant un risque de perte en capital en cours de vie ou à l'échéance, alternatif à un placement risqué de type actions.**
- **Durée d'investissement conseillée :** 10 ans (sauf en cas d'activation automatique du mécanisme de remboursement anticipé). L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori si les titres de créance sont revendus avant la date de remboursement final ou la date de remboursement anticipé, selon les cas.
- **Période de commercialisation :** du 15 août 2016 au 17 octobre 2016.
- **Cadre d'investissement :** contrat d'assurance-vie ou contrat de capitalisation en unités de compte et compte titres.
- **Émetteur :** Natixis (Moody's : A2 / Fitch : A / Standard & Poor's : A*). L'investisseur supporte le risque de défaut, de faillite et de mise en résolution de l'Émetteur de la formule.

Les termes « capital » et « capital initial » utilisés dans cette brochure désignent la valeur nominale d' « Objectif Octobre 2016 », soit 1 000 euros. Les montants de remboursement et les taux de rendement annuel annoncés sont calculés sur la base de cette valeur nominale. Ils s'entendent hors frais, commissions et fiscalité applicables au cadre d'investissement et sont conditionnés par l'absence de faillite ou de défaut de paiement ou mise en résolution de l'Émetteur de la formule. Les calculs sont effectués pour une détention jusqu'à la date d'échéance (le 26 octobre 2026) ou, selon le cas, de remboursement anticipé. En cas de vente du titre avant ces dates (ou en cas d'arbitrage, de rachat, de dénouement par décès du contrat d'assurance-vie), le taux de rendement annuel peut être supérieur, inférieur voire négatif.

L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas.

** Notation de crédit au 22/06/2016.*

Objectif Octobre 2016



Objectif Octobre 2016 est un produit de placement d'une durée maximum de 10 ans, pouvant être automatiquement remboursé tous les ans dès la première année.

Il vise à générer un gain potentiel de 7,00 % annuel(1) mais présente un risque de perte partielle ou totale du capital.

La durée et le rendement effectifs du produit dépendent de l'évolution d'une sélection de trois indices mondiaux (calculés dividendes non réinvestis) : l'indice CAC 40®, l'indice Euro STOXX 50® et l'indice S&P 500®, respectivement représentatifs du marché actions français, du marché actions de la zone euro, et du marché actions américain.

En choisissant *Objectif Octobre 2016*, l'investisseur accepte de limiter son gain potentiel, en cas de forte hausse de l'indice le moins performant. De la première à la dixième année, le gain est limité à 7,00 % annuel(1) (soit un taux de rendement annuel brut maximum de 6,86 %). Le mécanisme d'*Objectif Octobre 2016* est décrit dans les pages suivantes.

(1) Hors frais, commissions et fiscalité applicables dans le cadre de l'investissement, sauf faillite ou défaut de paiement ou mise en résolution de l'Émetteur de la formule et sous réserve de détention du produit jusqu'à la date d'échéance, ou de remboursement anticipé selon les cas.



Avantages et inconvénients

Avantages

- L'investisseur peut bénéficier d'un retour sur investissement dès la première année grâce au mécanisme de remboursement automatique anticipé : il récupère l'intégralité de son capital majoré d'un gain de 7,00 % par année écoulée depuis l'origine, dès lors qu'à l'une des dates de constatation annuelle le niveau de clôture de l'indice le moins performant est supérieur ou égal à son niveau initial.

- Si *Objectif Octobre 2016* n'est pas remboursé par anticipation, l'investisseur récupère à l'échéance l'intégralité de son capital majoré d'un gain de 7,00 % par année écoulée depuis l'origine, soit un remboursement de 170 % du capital initial à l'échéance, si le niveau de clôture de l'indice le moins performant est supérieur ou égal à 60 % de son niveau initial à la date de constatation finale.

- Le produit permet un remboursement du capital à l'échéance, si le niveau de clôture de l'indice le moins performant est inférieur à 60 % de son niveau initial et n'a pas baissé de plus de 50 % à la date de constatation finale.

- L'investisseur bénéficie d'un produit adossé à une sélection de trois sous-jacents de référence, transparents et lisibles : les indices CAC 40®, Euro STOXX 50® et S&P 500®.

Inconvénients

- Risque de perte en capital en cours de vie (en cas de revente du produit avant l'échéance), ou à l'échéance (dès lors qu'à la date de constatation finale, le niveau de clôture de l'indice le moins performant est inférieur à 50 % de son niveau initial). Cette perte pourra être partielle ou totale.

- Le gain est plafonné à 7,00 % par année écoulée, même en cas de hausse de l'indice le moins performant supérieure à ce niveau.

- L'investisseur ne bénéficie pas des dividendes des actions composant la sélection : la performance de chaque indice est calculée sans réinvestissement des dividendes et est donc inférieure à celle calculée dividendes réinvestis.

- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée effective de son investissement qui peut aller de 1 an à 10 ans.

- Une faible variation de l'indice le moins performant autour du seuil de 50 % de son niveau initial à la date de constatation finale peut faire fortement varier la valeur de remboursement d'*Objectif Octobre 2016*.

- L'investisseur est exposé à un éventuel défaut, à une éventuelle faillite ou mise en résolution de l'émetteur (qui induit un risque sur le remboursement du capital) ou à une dégradation éventuelle de qualité de crédit de l'émetteur (qui induit un risque sur la valeur de marché du produit).



Mécanisme d'« Objectif Octobre 2016 »

À la date de constatation initiale du 17 octobre 2016, on observe les niveaux de clôture des indices composant la sélection et on les retient comme niveaux initiaux.

Mécanisme automatique de remboursement anticipé possible à partir de la première année

De la première à la neuvième année, à chaque date de constatation annuelle(1), on observe les niveaux de clôture des indices composant la sélection et on les compare à leurs niveaux initiaux :

Si le niveau de clôture de l'indice le moins performant est supérieur ou égal à son niveau initial, un mécanisme automatique de remboursement anticipé est activé, et l'investisseur reçoit(2) à la date de remboursement anticipé(3) :

l'intégralité du capital initial
+
un gain de 7,00 % par année écoulée depuis l'origine
(soit un taux de rendement annuel brut maximum de 6,86 %).

Si le niveau de clôture de l'indice le moins performant est inférieur à son niveau initial, le mécanisme automatique de remboursement anticipé n'est pas activé et le produit continue.

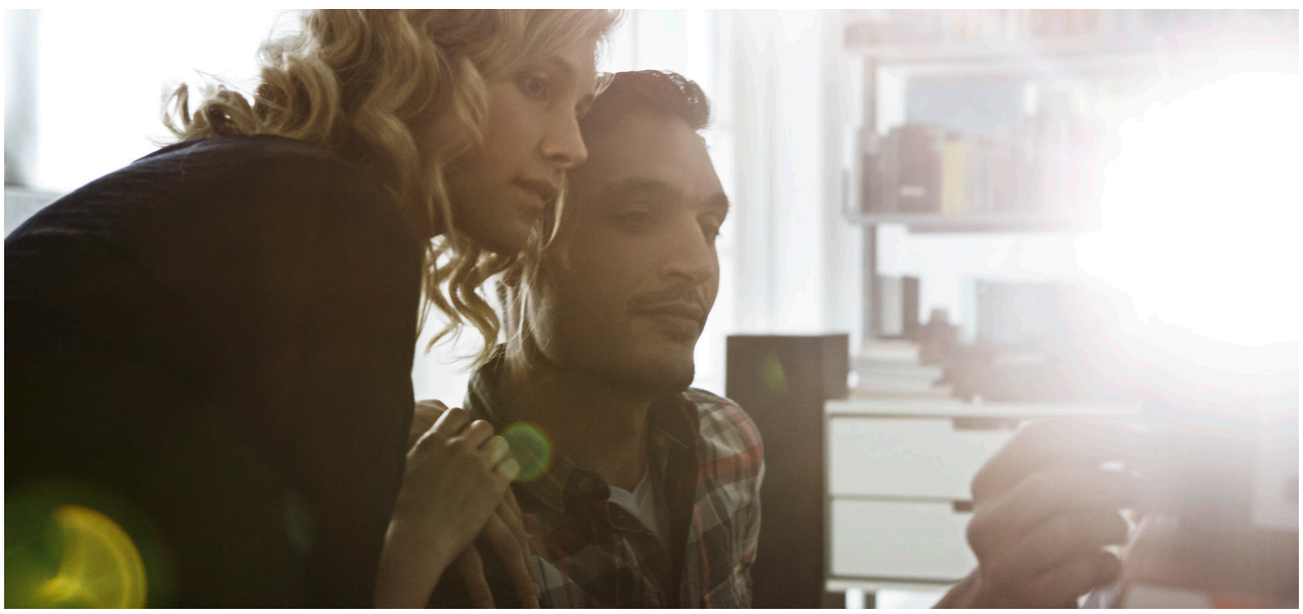

(1) Dates de constatation annuelle : 17/10/2017 ; 17/10/2018 ; 17/10/2019 ; 19/10/2020 ; 18/10/2021 ; 17/10/2022 ; 17/10/2023 ; 17/10/2024 ; 17/10/2025.
(2) Hors frais, commissions et fiscalité applicables dans le cadre de l'investissement, sauf faillite ou défaut de paiement ou mise en résolution de l'Emetteur de la formule et sous réserve de détention du produit jusqu'à la date d'échéance, ou de remboursement anticipé selon les cas.
(3) Dates de remboursement anticipé : 24/10/2017 ; 24/10/2018 ; 24/10/2019 ; 26/10/2020 ; 25/10/2021 ; 24/10/2022 ; 24/10/2023 ; 24/10/2024 ; 24/10/2025.



Remboursement à l'échéance

En dixième année, à la date de constatation finale du 19 octobre 2026, si le mécanisme automatique de remboursement anticipé n'a pas été activé précédemment, on observe une dernière fois les niveaux de clôture des indices composant la sélection et on les compare à leurs niveaux initiaux :

Cas favorable

Si le niveau de clôture de l'indice le moins performant est supérieur ou égal à 60 % de son niveau initial, l'investisseur reçoit[4] :

l'intégralité du capital initial
+
un gain de 7,00 % par année écoulée depuis l'origine (soit 70 %).
(ce qui correspond à un taux de rendement annuel brut de 5,43 %)

Cas médian

Si le niveau de clôture de l'indice le moins performant est inférieur à 60 % de son niveau initial, mais supérieur ou égal à 50 % de son niveau initial, l'investisseur reçoit[4] :

l'intégralité du capital initial.

Cas défavorable

Si le niveau de clôture de l'indice le moins performant est inférieur à 50 % de son niveau initial, l'investisseur reçoit[4] :

la valeur finale[5] de l'indice le moins performant.

Dans ce scénario, l'investisseur subit une perte en capital à l'échéance, qui peut être partielle ou totale dans le cas le plus défavorable.

Résumé du mécanisme

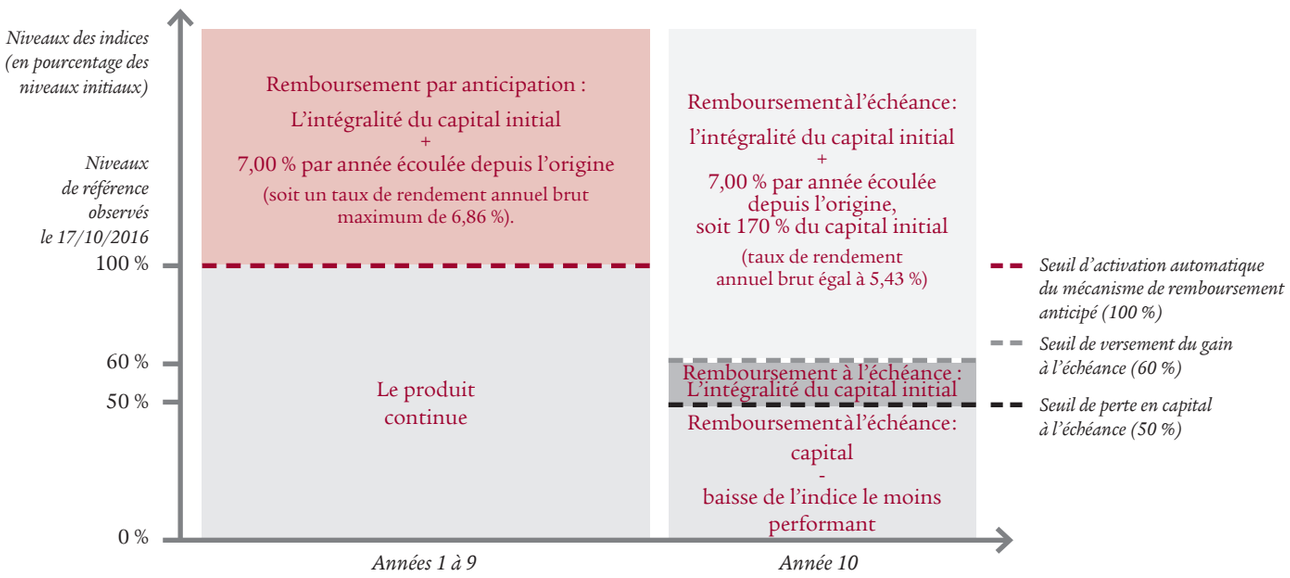

(4) Hors frais, commissions et fiscalité applicables dans le cadre de l'investissement, sauf faillite ou défaut de paiement ou mise en résolution de l'Émetteur de la formule et sous réserve de détention du produit jusqu'à la date d'échéance, ou de remboursement anticipé selon les cas.
(5) La valeur finale de l'indice est exprimée en pourcentage de sa valeur initiale.

Illustrations du mécanisme de remboursement(6)

Les données chiffrées utilisées dans ces illustrations n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien des résultats futurs.

Scénario défavorable : indice le moins performant baissier avec franchissement du seuil des 50 % par rapport à son niveau initial en année 10

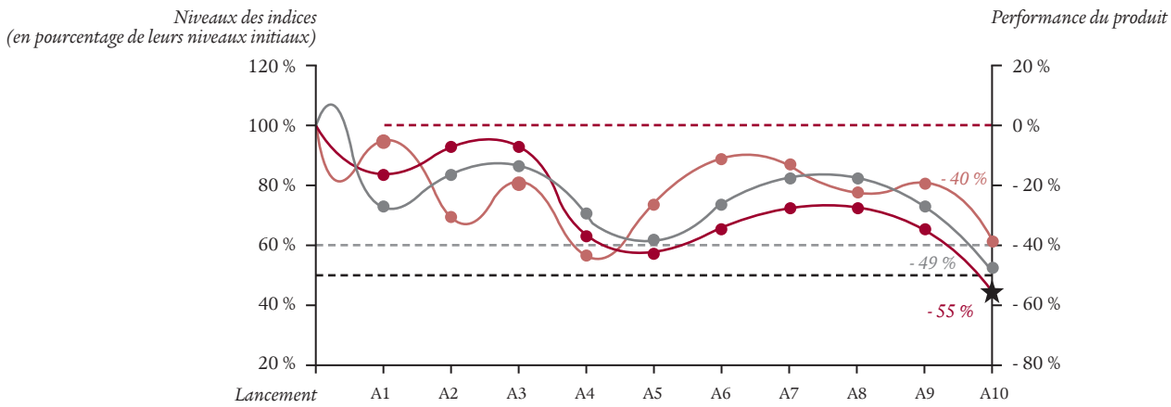

Scénario médian : indice le moins performant baissier sans franchissement du seuil des 50 % par rapport à son niveau initial en année 10

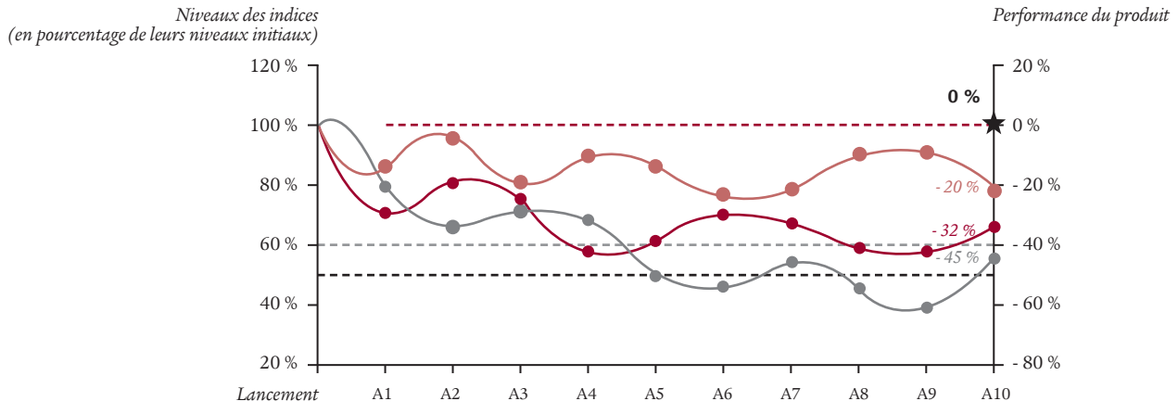

Scénario favorable : indice le moins performant haussier en année 1

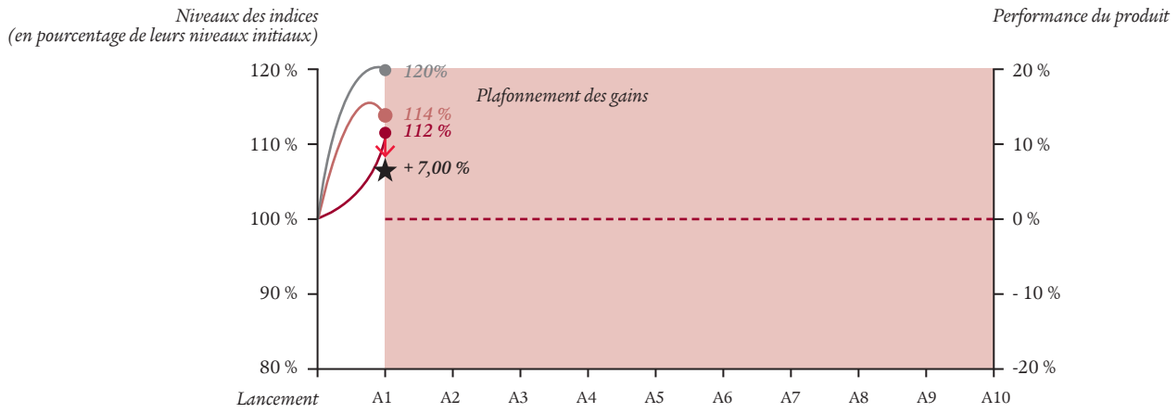

Indice CAC 40® — *Indice Euro STOXX 50®* — *Indice S&P 500®* — *Fin de vie du produit* — ★ *Performance du produit*

Seuil d'activation automatique du mécanisme de remboursement anticipé (100 %) — *Seuil de versement du gain à l'échéance (60 %)* — *Seuil de perte en capital à l'échéance (50 %)*

(6) Hors frais, commissions et fiscalité applicables dans le cadre de l'investissement, sauf faillite ou défaut de paiement ou mise en résolution de l'Émetteur de la formule et sous réserve de détention du produit jusqu'à la date d'échéance, ou de remboursement anticipé selon les cas.

De la première à la neuvième année, aux dates de constatation annuelle, le niveau de clôture de l'indice le moins performant est inférieur à son niveau initial. Le mécanisme de remboursement anticipé n'est pas activé.

À la date de constatation finale, l'indice le moins performant est en baisse de plus de 50 % par rapport à son niveau initial et clôture à 45 % de son niveau initial. Le capital est alors diminué de la baisse de ce dernier et l'investisseur reçoit 45 % de son capital initial[6]. L'investisseur subit dans ce scénario une perte en capital. Le taux de rendement annuel brut est alors similaire à celui d'un investissement direct dans l'indice le moins performant, soit - 7,65 %. La perte en capital peut être totale et le montant remboursé nul dans le cas le plus défavorable.

De la première à la neuvième année, aux dates de constatation annuelle, le niveau de clôture de l'indice le moins performant est inférieur à son niveau initial. Le mécanisme de remboursement anticipé n'est donc pas activé.

À la date de constatation finale, le niveau de clôture de l'indice le moins performant est compris entre 50 % et 60 % de son niveau initial. L'investisseur reçoit l'intégralité du capital initial[6]. Le taux de rendement annuel brut de l'investissement est nul (contre - 5,79 % pour l'indice Euro STOXX 50®, - 3,77 % pour l'indice CAC 40®, et - 2,20 % pour l'indice S&P 500®).

À la première date de constatation annuelle, le niveau de clôture de l'indice le moins performant est supérieur à son niveau initial. Le mécanisme de remboursement anticipé est par conséquent automatiquement activé.

L'investisseur reçoit l'intégralité du capital initial majorée d'un gain de 7,00 % par année écoulée depuis l'origine, soit 107,00 % du capital initial[6], contre 112 % pour un investissement direct dans l'indice le moins performant (l'indice CAC 40®). Le Taux de Rendement Annuel brut de l'investissement est donc égal à 6,86 % (contre 11,76 % pour l'indice CAC40®, 13,72 % pour l'indice S&P 500®, et 19,59 % pour l'indice Euro STOXX 50®), compte tenu du plafonnement des gains.

Zoom sur les indices CAC 40®, Euro STOXX 50® et S&P 500®, trois indices de référence

L'indice CAC 40® (dividendes non réinvestis) est composé des 40 valeurs les plus cotées sur Euronext Paris parmi les 100 plus grosses capitalisations boursières françaises. Représentatif des différents secteurs d'activité, il a pour objectif de refléter la tendance globale de l'économie française. Sa composition est revue tous les trimestres afin de maintenir cette représentativité.
>>> Pour de plus amples informations sur l'indice, consulter le site www.euronext.com

L'indice Euro STOXX 50® (dividendes non réinvestis) est composé de 50 des principales capitalisations boursières parmi les sociétés sur 12 places boursières de la zone euro (dont la France, l'Allemagne et le Luxembourg). Ces 50 valeurs sont sélectionnées en fonction de leur capitalisation boursière, mais aussi du nombre de titres disponibles sur le marché. L'indice respecte une pondération géographique et sectorielle qui reflète de manière fidèle la structure économique de la zone euro et s'est imposé comme la référence des indices sur les marchés européens.
>>> Pour de plus amples informations sur l'indice, consulter le site www.stoxx.com

L'indice S&P 500® (dividendes non réinvestis), est composé de 500 valeurs cotées sur les bourses américaines. Représentatif du marché boursier américain, il est un bon indicateur des sociétés à grande capitalisation américaines et couvre près de 80 % de la capitalisation boursière américaine.

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

Évolution historique de l'indice CAC 40® (entre le 21 juin 2003 et le 21 juin 2016)

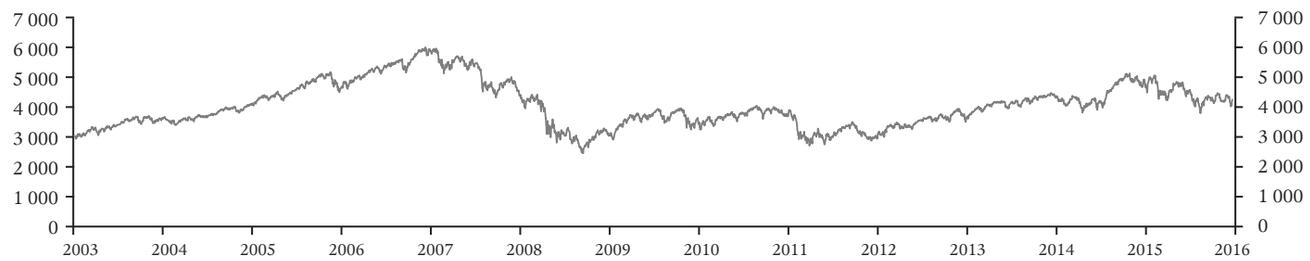

Évolution historique de l'indice Euro STOXX 50® (entre le 21 juin 2003 et le 21 juin 2016)



Évolution historique de l'indice S&P 500® (entre le 21 juin 2003 et le 21 juin 2016)



Source : Bloomberg, juin 2016.

Simulations historiques

Ces simulations sont le résultat d'estimations de Natixis à un moment donné sur la base de paramètres sélectionnés par Natixis, de conditions de marché à ce moment donné et de données historiques qui ne préjugent en rien de résultats futurs d'Objectif Octobre 2016. En conséquence, ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif et n'ont aucune valeur contractuelle.

*Les simulations permettent d'appréhender le comportement qu'aurait eu le produit s'il avait été lancé dans le passé, en s'appuyant sur les données de marché historiques. Le lancement d'***Objectif Octobre 2016** *a été simulé tous les jours ouvrés entre le 22 juin 1987 (première date de lancement) et le 21 juin 2006 (dernière date de lancement). Son rendement a ainsi pu être déterminé 4 936 fois, sur la base des performances passées des indices CAC 40®, Euro STOXX 50® et S&P 500®.*

- Dans *95,09 %* des cas, *Objectif Octobre 2016* aurait été remboursé par anticipation ou à l'échéance avec un gain, générant jusqu'à 6,86 % de taux de rendement annuel brut.
- Dans *4,46 %* des cas, *Objectif Octobre 2016* n'aurait pas été remboursé par anticipation et l'investisseur aurait reçu à l'échéance des 10 ans 100 % du capital initial.
- Dans *0,45 %* des cas, *Objectif Octobre 2016* aurait duré jusqu'à l'échéance des 10 ans, en générant une perte en capital.

Source : Ingénierie financière Natixis et Bloomberg au 22/06/2016.



Principales caractéristiques financières

Code ISIN	FR0013186244.
Type	Titre de créance de droit français de type complexe présentant un risque de perte en capital en cours de vie ou à l'échéance.
Émetteur	Natixis (Moody's : A2 / Fitch : A / Standard & Poor's : A au 22/06/2016).
Valeur nominale	1 000 euros.
Éligibilité	Assurance vie, contrat de capitalisation en unités de compte et compte titres.
Période de commercialisation	Du 15/08/2016 (9h00 CET) au 17/10/2016 (17h30 CET).
Prix de souscription	100 %.
Date d'émission	15/08/2016.
Date d'échéance	26/10/2026 (en l'absence de remboursement anticipé).
Remboursement anticipé	Mécanisme de remboursement anticipé activable chaque année à partir de la première année.
Marché secondaire	Liquidité quotidienne avec une fourchette achat / vente maximum de 1 % dans des conditions normales de marché.
Cotation	Bourse de Luxembourg.
Commission de souscription / rachat	Néant / Néant.
Sous-jacent	Indice CAC 40® (code ISIN : FR0003500008), Euro STOXX 50® (code ISIN : EU0009658145), et S&P 500® (code ISIN : US78378X1072).
Date de constatation initiale	17/10/2016.
Date de constatation finale	19/10/2026.
Dates de constatation annuelle	17/10/2017 ; 17/10/2018 ; 17/10/2019 ; 19/10/2020 ; 18/10/2021 ; 17/10/2022 ; 17/10/2023 ; 17/10/2024 ; 17/10/2025.
Dates de remboursement anticipé	24/10/2017 ; 24/10/2018 ; 24/10/2019 ; 26/10/2020 ; 25/10/2021 ; 24/10/2022 ; 24/10/2023 ; 24/10/2024 ; 24/10/2025.
Commission de distribution	Le distributeur recevra une rémunération maximum équivalente à 1,00 % par an du montant nominal des titres effectivement placés (calculée sur la base de la durée totale des titres hors remboursement anticipé). Veuillez contacter le distributeur pour plus de précisions.

Objectif Octobre 2016 est un instrument de diversification et n'est pas destiné à constituer la totalité d'un portefeuille financier.

Avertissement

Facteurs de risques

Les investisseurs sont invités à lire attentivement la section « Facteurs de risques » du Prospectus de Base. Ces risques sont notamment :

Risque de perte en capital

En cas de sortie avant l'échéance, le prix de rachat du support pourra être inférieur à son prix de souscription. Le client prend donc un risque de perte en capital non mesurable a priori. En outre, le remboursement de chaque titre de créance à maturité peut être inférieur à sa valeur nominale, la valeur de remboursement dépendant de la performance finale des indices CAC 40®, Euro STOXX 50® et S&P 500®. Dans le pire des scénarios, la perte en capital peut être totale.

Risque lié au sous-jacent

Le mécanisme de remboursement est lié à l'évolution du niveau des indices CAC 40®, Euro STOXX 50® et S&P 500®.

Risque lié aux marchés de taux

Avant l'échéance, une hausse des taux d'intérêt sur un horizon égal à la durée de vie restante du support provoquera une baisse de sa valeur.

Risque de contrepartie

Le client est exposé au risque de faillite, de défaut de paiement ou mise en résolution de l'Émetteur. La notation de Natixis est celle en vigueur à la date d'ouverture de la période de souscription. Cette notation peut être révisée, à tout moment et n'est pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur. Elle ne représente en rien et ne saurait constituer un argument de souscription au produit.

Risque de liquidité

Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du titre de créance, voire rendre le titre de créance totalement illiquide.

Risque lié à l'éventuelle défaillance de l'Émetteur

Conformément à la réglementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail-in), en cas de défaillance probable ou certaine de l'Émetteur, l'investisseur est soumis à un risque de diminution de la valeur de sa créance, de conversion de ses titres de créance en d'autres types de titres financiers (y compris des actions) et de modification (y compris potentiellement d'extension) de la maturité de ses titres de créance.

Avertissement

Document communiqué à l'AMF conformément à l'article 212-28 de son règlement général.

Ce document à caractère promotionnel est établi sous l'entière responsabilité de SwissLife Banque Privée qui commercialise le produit ***Objectif Octobre 2016***.

Une information complète sur le produit, notamment ses facteurs de risques inhérents au titre de créance ne peut être obtenue qu'en lisant le Prospectus de Base et les Conditions Définitives de l'émission.

Ce document constitue une présentation commerciale. Il ne saurait en aucun cas constituer une recommandation personnalisée d'investissement ou une sollicitation ou une offre en vue de la souscription au titre de créance. Il est diffusé au public, indifféremment de la personne qui en est destinataire. Ainsi le support financier visé ne prend en compte aucun objectif d'investissement, situation financière ou besoin spécifique à un destinataire en particulier.

En cas de souscription, l'investisseur doit obligatoirement consulter préalablement le Prospectus de Base et les Conditions Définitives de l'émission d'***Objectif Octobre 2016*** afin notamment de prendre connaissance de manière exacte des risques encourus. L'investissement doit s'effectuer en fonction de ses objectifs d'investissement, son horizon d'investissement, son expérience et sa capacité à faire face au risque lié à la transaction. L'investisseur est invité, s'il le juge nécessaire, à consulter ses propres conseils juridiques, fiscaux, financiers, comptables et tous autres professionnels compétents, afin de s'assurer que ce titre est conforme à ses besoins au regard de sa situation, notamment financière, juridique, fiscale ou comptable. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la souscription à ce support financier peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou de certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes.

IL VOUS APPARTIENT DONC DE VOUS ASSURER QUE VOUS ÊTES AUTORISÉS À SOUSCRIRE À CE PRODUIT. Il conviendrait de préciser que les titres décrits aux présentes ne peuvent à aucun moment être la propriété légale ou effective d'une « US person » au sens défini dans la Régulation S, et par voie de conséquence sont offerts et vendus hors des États-Unis à des personnes qui ne sont pas ressortissantes des États-Unis sur le fondement de la Régulation S. Les simulations et opinions présentées sur ce document sont le résultat d'analyses de Natixis à un moment donné et ne préjugent en rien de résultats futurs. Il est rappelé que les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. ***Objectif Octobre 2016*** est (i) éligible pour une souscription en compte-titres et (ii) un support représentatif d'une unité de compte de contrat d'assurance vie ou de capitalisation, tel que visé dans le Code des assurances (ci-après le « contrat »). L'ensemble des données est présenté hors fiscalité applicable, hors inflation et / ou frais liés au cadre d'investissement. Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du cadre d'investissement choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur. Cette brochure décrit exclusivement les caractéristiques techniques et financières du produit. **Ce document est destiné à être distribué dans le cadre d'une offre au public en France.** Ce document ne constitue pas une proposition de souscription au contrat d'assurance vie ou de capitalisation ni une offre de contrat, une sollicitation, un conseil en vue de l'achat ou de la vente du produit décrit.

Natixis ou ses filiales et participations, collaborateurs ou clients peuvent avoir un intérêt ou détenir ou acquérir de telles informations sur tout produit, Instrument financier, indice ou marché mentionné dans ce document qui pourrait engendrer un conflit d'intérêt potentiel ou avéré. Cela peut impliquer des activités telles que la négociation, la détention ou l'activité de market making, ou la prestation de services financiers ou de conseil sur tout produit, instrument financier, indice ou marché mentionné dans ce document.

Informations importantes

Le Prospectus de Base relatif au programme d'émission d'obligations de 10 000 000 000 d'euros de l'Emetteur, tel que modifié par ses suppléments successifs, a été approuvé le 13 juin 2016 par l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF ») sous le visa n° 16-241 (le « Prospectus de Base »). Le Prospectus de Base et les conditions définitives de l'émission des présents Instruments Financiers en date du 12 août 2016 sont disponibles sur les sites de la Bourse de Luxembourg (www.bourse.lu), de Natixis (www.equitysolutions.natixis.com) et de l'AMF (www.amf-france.org). Ce document ne peut être distribué directement ou indirectement à des citoyens ou résidents des Etats-Unis. Les informations figurant dans ce document n'ont pas vocation à faire l'objet d'une mise à jour après la date d'ouverture de la Période de commercialisation. Par ailleurs, la remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de quiconque de mise à jour des informations qui y figurent. Ce document ne peut être distribué directement ou indirectement à des citoyens ou résidents des Etats-Unis. Natixis est agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution («ACPR ») en France en qualité de Banque – prestataire de services d'investissements. Natixis est réglementée par l'AMF pour l'exercice des services d'investissements pour lesquels elle est agréée. Natixis est supervisée par la Banque centrale européenne (« BCE »).

Avertissement Euronext

Euronext Paris SA détient tous droits de propriété relatifs à l'indice CAC 40®. Euronext Paris SA, ainsi que toute filiale directe ou indirecte, ne se portent garantes, n'approuvent, ou ne sont concernées en aucune manière par l'émission et l'offre du produit. Euronext Paris SA, ainsi que toute filiale directe ou indirecte, ne seront pas tenues responsables vis-à-vis des tiers en cas d'inexactitude des données sur lesquelles est basé l'indice CAC 40®, de faute, d'erreur ou d'omission concernant le calcul ou la diffusion de l'indice CAC 40®, où au titre de son utilisation dans le cadre de cette émission et de cette offre.

Avertissement de STOXX Ltd

L'Euro STOXX 50® ainsi que ses marques sont la propriété intellectuelle de STOXX Limited, Zurich, Suisse et / ou ses concédants, et sont utilisés dans le cadre de licences. STOXX et ses concédants ne soutiennent, ne garantissent, ne vendent ni ne promeuvent en aucune façon les instruments financiers basés sur l'Indice et déclinent toute responsabilité liée au négoce des produits ou services basés sur l'indice. Les investisseurs souhaitant de plus amples informations sont invités à consulter le site www.stoxx.com.

Avertissement de The McGraw-Hill Companies, Inc.

Les marques propriétaires S&P sont des marques déposées par The McGraw-Hill Companies, Inc. et ont été accordées pour utilisation par Natixis. Les obligations ne sont pas parrainées, approuvées, vendues ou promues par Standard and Poor's. Standard and Poor's ne fait pas de représentation quant à l'opportunité d'investir dans les obligations.

12619X 06-2016 - Conception Service Communication Swiss Life Banque Privée. Crédit photo : Swiss Life Intellectual Property Management AG. Document non contractuel.

L'avenir commence ici.

Placement

SwissLife Banque Privée
Siège social
7, place Vendôme
75001 Paris
SA au capital social
de 37 902 080 €
B 382 490 001 RCS Paris
Code d'établissement
bancaire N°11 238 Q
Code APE 6419 Z
TVA intracommunautaire :
FR763824900001
www.swisslifebanque.fr